

Image not found or type unknown



# Recours injonction DALO

Par **MBH**, le **13/02/2020** à **17:15**

Bonjour,

Je vous voudrai savoir si le recours en injonction devant le tribunal administratif s'applique lorsque le beneficiaire du statut DALO s'est vu proposer un logement par les services de la préfecture mais que le bailleur le lui a refuse. J'ai cru comprendre qu'une proposition de logement qui de solde par un refus du bailleur n'interdisait pas au demandeur de faire un recours en. Injonction aupres du tribunal administratif. Pouvez vous confirmer ou infirmer.

Merci beaucoup.